Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2026 - B2026/062771 - 2018 B 02969 - 839 354 040 - 2HPAINS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Civ. neutre **HOSNI TAREK**
3 avenue montmusseau 3 AVENUE GASTON MONMOUSSEAU
69120 VAULX EN VELIN
France

N° d'adhérent : 20190980144646

Pour le compte de :
SAS 2HPAINS
3 AVENUE GASTON MONMOUSSEAU
69120 VAULX EN VELIN

N° SIREN : 839 354 040
Régime d'imposition : Réel simplifié d'imposition
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° ANNEXLIB01 *(applicable au 31/12/2005)*

SAS 2H Pains
3 Avenue Gaston Monmousseau
69120 VAULX-EN-VELIN
SIRET : 839 354 040 R.C.S LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	3 AVENUE GASTON MONTMOUSSEAU		
Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	9
Code postal	69120	Ville	VAULX EN VELIN
		Pays	France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

BOULANGERIE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	20 958	Déficit *(report du 2033-B)*	

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	EBP

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

Code postal		Ville	9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065–BIS

(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	30 000
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	8 864
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	38 864

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires *(hors apprentis et handicapés)*	29 370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	75 000	22 500	52 500
Immobilisations financières *(1)*	8 000		8 000
TOTAL I *(5)*	83 000	22 500	60 500
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	55 392		55 392
Créances autres *(3)*	67 702		67 702
Disponibilités	52 799		52 799
TOTAL II	175 893		175 893
TOTAL GENERAL (I + II)	258 893	22 500	236 393

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	200
Report à nouveau	57 531
Résultat de l'exercice	20 958
TOTAL I	79 689
2 - Provisions pour risques et charges	
TOTAL II	60 000
3 - Dettes *(4)*	
Emprunts et dettes assimilées	6 581
Fournisseurs et comptes rattachés	28 395
Comptes courants d'associés	-8 864
Autres dettes	70 592
TOTAL III	96 704
TOTAL GENERAL (I + II + III)	236 393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		325 285
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		325 285

CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			141 427
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*			11 150
Autres charges externes			54 969
Impôts, taxes et versements assimilés			1 607
	dont TP/CFE, CVAE	1 607	
Rémunérations du personnel			29 370
Cotisations sociales			7 358
Dotations aux amortissements			7 500
Dotations aux dépréciations			30 000
	Total des charges d'exploitation (II)		283 381
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			41 904
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		17 248
	Impôts sur les bénéfices (VII)		3 698
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			20 958

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	20 958	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	20 958	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	20 958	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	32 500			32 500	
Autres	42 500			42 500	
Immobilisations financières					
	8 000			8 000	
TOTAL rubrique I	83 000			83 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 500	3 250		9 750
Installations générales, agencements, aménagements divers	8 500	4 250		12 750
TOTAL rubrique II	15 000	7 500		22 500

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.2 Provisions pour risques et charges				
	30 000	30 000		60 000
TOTAL	30 000	30 000		60 000

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	17 890
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	14 690

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	3,30
Effectifs affectés à l'activité artisanale	3,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	325 285
TOTAL 1	325 285

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	152 577
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	29 119
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	25 850
TOTAL 3	207 546

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	117 739

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	MONSIEUR		
Nom et prénom	HOSNI TAREK	Nom d'usage	HOSNI
Nombre de parts ou d'actions	499	Pourcentage de détention	99,00%
Date de naissance	28/12/1976	Pays de naissance	TUNISIE
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	JERISSA
Numéro, type et nom de voie	72A RUE DES COLLONGES		
Code postal	69230	Ville	ST GENIS LAVAL
Pays	FRANCE		

2

Titre	MADAME		
Nom et prénom	POISOT ANNIE	Nom d'usage	MATHY POISOT
Nombre de parts ou d'actions	1	Pourcentage de détention	1,00%
Date de naissance	16/12/1946	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	21000	Commune de naissance	DIJON
Numéro, type et nom de voie	49 Rue Du Commandant Fanjat		
Code postal	69420	Ville	CONDRIEU
Pays	France		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059–H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059–I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case	☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069–RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

TITRE

PROVISIONNEMENT POUR LITIGE JUDICIAIRE

CORRESPONDANCE

LITIGE FRANFINANCE ET APPA somme demandée 84 000 euros
nous avons interjeté appel il aura lieu en décembre à Lyon
et avons augmenté notre provision de 30 000 euros pour atteindre 60 000 euros
en juillet nous avons cessé d'approvisionner la société VIVAL à cause des retards répétés qui nous ont occasionné des ennuis avec notre fournisseur de farine
c'est ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 JUILLET 2026

Le 10 JUILLET 2026 à 11 heures les actionnaires de la société 2HPAINS société par actions simplifiées au capital de 1000 Euros, dont le siège social est situé à VAULX EN VELIN 69120-3 Avenue Montmusseau immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 839354040, se sont réunis à au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 6 juin 2019
Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme POISOT ANNIE présidente de la société M. HOSNI Tarek accepte la fonction de secrétaire
Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant *1000* actions composant le capital social, sont présents

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

La discussion est ouverte :
Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le *31/12/2025*, et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Distribution de dividende Tarek Hosni 30 000 euros
ils seront imputés sur l'exercice 2026

- report à nouveau : 57 531 euros ;

Troisième résolution
pour l'année 2025 nous avons réalisé :
CA 325 285 euros
Bénéfice 20 958 euros
Exceptionnellement pour une durée de 1 ans nous avons consenti un
Prêt à HOSNI Tarek 8 864 euros

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Cinquième résolution

En l'absence du jugement du tribunal du procès en cours avec Franfinance et APPA
Nous avons du affecter au compte de provision la somme de 30000 euros car en cas de perte du procès nous devrons régler la somme de 84 000 euros
D'après l'expertise judiciaire il y aurait un défaut de fabrication
Nous avons provisionné au total la somme de 60 000 euros pour pallier le risque

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.
De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article *16* des statuts, par *ANNIE POISOT et HOSNI TAREK* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

La Présidente
ANNIE POISOT

le secrétaire de séance
HOSNI TAREK